

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
17 janvier 2023	9	0	1	2	0

Vote(s) pour : 10  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 janvier 2023

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY Présidente du SERM

### Point n°3 : Modification de la composition du Bureau

Le Comité Syndical

**VU** l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la composition du Bureau d'un établissement public de coopération intercommunale

**VU** l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat des Eaux de la Région Messine,

**VU** la délibération du 14 décembre 2022 portant Intégration dans le périmètre du SERM, des réseaux d'eau potable de 11 communes de la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange

**VU** les statuts dudit syndicat,

### DECIDE

- **DE FIXER** à deux, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, le nombre de Vice-Présidents du Syndicat des Eaux de la Région Messine.

- **DE MODIFIER LA CONSTITUTION** du Bureau qui sera composé de la Présidente et de deux Vice-Présidents à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

La Présidente du SERM



Rachel BURGUY